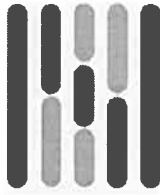


REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DU NEUBOURG

DÉCISION n° D-2025-06 :

**Marché de travaux du terrain multisport :
Aménagement d'une piste d'athlétisme**

Le Maire de la commune de Le Neubourg,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU la délibération n° DCM-2020-027 du Conseil Municipal du Neubourg en date du 23/05/2020 donnant délégation du conseil municipal au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de l'exercice en cours approuvé par délibération n° DCM-2025-19 du 24 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que la commune a fait le choix d'aménager une piste d'athlétisme, afin de répondre aux besoins de l'association du Triathlon et des établissements scolaires,

VU le rapport d'analyse des offres du 23 juillet 2025 ;

DECIDE

Article 1 : Le marché de travaux du terrain multisport, lot unique : travaux d'aménagement d'une piste d'athlétisme est attribué à l'entreprise LHOTELLIER ATURA, Z.I. rue du manoir 76 340 Blangy sur Bresle pour un montant global avec option de 151 559,17 € H.T :

- Offre de base..... 141 467,12 € H.T.
- Option enrobé rouge..... 10 092,05 € H.T.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations.

Le Maire rendra compte de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à LE NEUBOURG, le 4 août 2025.

Le Maire,

Isabelle VAUQUELIN

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

